

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Laon, le 4 mai 2022

La période de dépôt des candidatures pour le premier tour des élections législatives 2022 sera ouverte du **lundi 16 mai à 9 h 00 au vendredi 20 mai à 18 h 00**.

Le dépôt des candidatures aura lieu sur rendez-vous à la préfecture. La prise de rendez-vous est **obligatoire** et s'effectue au lien suivant : www.rdv.mun.aisne.gouv.fr. Il est d'ores et déjà possible de réserver un créneau.

Les démarches préalables à l'acte de candidature, les conditions d'éligibilité, les règles relatives à la constitution du dossier de candidature, au dépôt et à l'enregistrement des candidatures sont spécifiées dans le **mémento à l'usage des candidats** consultable sur le site Internet des services de l'État :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-legislatives-2022>



Préfet de l'Aisne



@Prefet02

